

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER QUARTIERS CONCORDE/CROIX-BLANCHE



INTRODUCTION DE MARIÈME GADIO

Marième Gadio, présidente du conseil et élue déléguée au quartier remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence qui témoigne une nouvelle fois de leur attachement profond à la vie démocratique et à l'intérêt porté à la vie de leur quartier. Elle rappelle que les conseils de quartier ainsi que tous les nouveaux dispositifs mis en place par la municipalité s'inscrivent dans une volonté de collaboration et d'écoute entre les élus.es. et les habitants de chaque quartier pour améliorer le vivre ensemble et la qualité du cadre de vie.

Elle annonce que depuis janvier 2024, des permanences des adjoints de quartier ont été instauré pour accueillir individuellement chaque citoyen qui souhaite aborder leur situation personnelle ou poser des questions plus spécifiques relatives à leur quartier (travaux, voirie, grands projets...). Elle invite également le public à consulter la nouvelle charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne adoptée au conseil municipal

le 6 février dernier. Cette charte, document de référence, fixe le cadre et les modalités de fonctionnement des dispositifs participatifs. Elle précise les valeurs et les principes sur lesquels se bâtit la démocratie participative.

Madame Marième Gadio félicite les deux référents de quartier, Madame Daya TERKI et Monsieur Salif Dembele, pour leurs mandats et les remercie pour leur dévouement et leur engagement bénévole envers les habitants de leur quartier. Elle rappelle que les référents de quartier sont les porte-parole de leurs voisins et qu'ils représenteront les habitants dans les instances participatives.

Elle invite les participants à les accueillir chaleureusement et à leur témoigner leur reconnaissance pour leur investissement personnel et leur contribution précieuse à leur quartier.

Madame Gadio met en avant les efforts déployés pour améliorer la sécurité et le cadre de vie, ainsi que les nouvelles initiatives et animations du premier trimestre 2024.

Ordre du jour

- Présentation des référents de quartier
- Point actualité dans votre quartier
- Point projet dans votre ville
- Débat/Questions diverses

Les atouts des conseils de quartier



Associer les habitants
à la vie et à l'avenir
de leur quartier



Améliorer la
qualité de l'action
publique



Écouter, suggérer
et dialoguer
ensemble



Lundi 26 février 2024 à 19h



**Salle Paul-Langevin
1, rue Paul-Langevin**



POINT SUR LES PROJETS DE LA VILLE

2024 : Deuxième phase de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville avec son guichet unique

2024 : Construction de la salle des mariages, du Conseil municipal et des expositions au parc du Gros-Buisson



2024-2025 : Poursuite des aménagements du Lac Montalbot par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

2024-2026 : Lancement des études de la requalification de la Place Anatole-France.

2024 : Reprise du programme immobilier de la Tour 27 - L'Apparté

2024-2025 : Aménagement du Pôle-Gare

2024-2034 : Rénovation urbaine de la place du 8 mai 1945 et construction d'un centre culturel

En annexe, le Powerpoint diffusé lors du Conseil de quartier qui détaille les grandes lignes des projets

■ ■ ■ CADRE DE VIE : DES ACTIONS EFFICIENTES ET PROACTIVES ONT ÉTÉ DÉPLOYÉES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA GESTION DE LA PROPRETÉ

- La réparation des nids de poule en 72h environ après signalement,
- Le renforcement des partenariats avec les bailleurs sociaux, l'embellissement des espaces verts,
- L'amélioration de la gestion des déchets et la réfection des rues.

■ ■ ■ ACTUALITÉS



Changement de délégation pour la gestion de l'eau potable

La société SAUR a remporté le marché de la gestion de l'eau, succédant à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2024, pour des raisons économiques, de qualité et d'investissement pour la rénovation du réseau.

Modernisation de l'éclairage public

Remplacement des anciens luminaires de février par des lampes LED depuis 2023, notamment pour réduire la consommation d'énergie et améliorant la qualité de l'éclairage. La régulation de la puissance d'éclairage est désormais programmée selon les horaires et les zones.



■ ■ ■ SÉCURITÉ : MESURES DE SÉCURITÉ RENFORCÉES POUR GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Réhabilitation et modernisation du réseau de vidéo-protection



Actuellement composé de près de 38 caméras réparties dans les zones stratégiques de la Ville, le réseau sera étendu à plus de 70 caméras d'ici 2026, conformément à la loi et sous réserve d'autorisation préfectorale. Le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale contribue à renforcer la prévention et la sécurité des citoyens, en soutien aux patrouilles de terrain, aux enquêtes et à la lutte contre la délinquance et les incivilités.

Intensification des contrôles et des verbalisations contre les stationnements illicites, avec plus de 1013 mises en fourrières jusqu'à présent.

Opération Tranquillité Vacances

Des patrouilles régulières sont programmées autour des domiciles pendant les vacances pour dissuader les cambriolages ou intrusions, bénéficiant à plus de 620 logements.

■ ■ ■ ANIMATIONS 2024

Jeux Olympique 2024

Le passage de la Flamme Olympique le 22 Juillet sera l'évènement fort de cette année. Les Vigneusiens auront l'occasion d'assister à des moments festifs et sportifs avec, tout au long de cette journée, des animations pour les jeunes, pour les familles, des animations de rue et des démonstrations sportives...

Initiatives pour améliorer le quotidien des habitants de Vigneux-sur-Seine : l'application mobile de Vigneux-sur-Seine

Depuis janvier 2024, la municipalité a lancé une application mobile offrant aux Vigneusiens un accès pratique à l'actualité municipale et à plus de 20 services visant à simplifier leur vie quotidienne.

Cette application permet notamment de réserver des spectacles en ligne, de recevoir des alertes météo et d'urgence, de contacter directement les services municipaux, de partager des avis avec le Maire et les élus, d'obtenir en temps réel les horaires des prochains RER, de consulter les menus des cantines, de trouver des informations sur les parcs, jardins, structures culturelles, sportives et de contacter les associations locales.



DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

■■■ SÉCURITÉ

Suite à l'incendie du local commercial à proximité de La Poste sur la Place du 8 mai 1945 et malgré la sécurisation des lieux par des barrières de sécurité, quelles mesures envisagez-vous de déployer pour sécuriser ce secteur ? Il est souligné que les barrières et les panneaux sont fréquemment vandalisés. De plus, les dépôts d'ordures ménagères et les dépôts sauvages nuisent au cadre de vie, surtout étant donné que cet endroit est très fréquenté par les enfants et les personnes se rendant au marché.

La Police Municipale intervient régulièrement dans ce secteur. Nous attendons avec impatience la destruction prochaine de cet immeuble. Des patrouilles sont régulièrement effectuées pour remettre le mobilier urbain en place et surveiller les lieux.

Cette place emblématique fait l'objet d'une réhabilitation de grande ampleur dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Concernant les rodéos urbains, qui doit-on contacter et quelles mesures ont été mises en place pour y remédier ?

La police municipale souligne que les interventions contre les rodéos urbains sont très complexes et extrêmement réglementées, tant pour la police municipale que pour la police nationale. En effet, la poursuite de ces contrevenants est

interdite. Cependant, ils interviennent régulièrement pour dissuader les jeunes et également pour engager le dialogue avec eux.

Quel est l'état d'avancement du déploiement des caméras de surveillance ?

La police municipale informe que nous sommes en cours d'installation de nouvelles caméras qui seront positionnées dans tous les quartiers de la Ville, y compris la Croix-Blanche. La surveillance nocturne sera assurée par la police nationale.

Les participants expriment leur préoccupation face aux trafics de drogues, aux points de deals et à l'incivisme, soulignant l'urgence d'adopter des mesures efficaces pour faire face à cette situation qui dégrade leur cadre de vie et leur sécurité.

La police municipale explique que, à son échelle, elle a renforcé sa présence dans les secteurs où des points de deals sont identifiés, afin de dissuader ces activités. Elle collabore étroitement avec la police nationale en partageant des informations, en coordonnant des opérations et en menant des enquêtes conjointes. De plus, un point de situation hebdomadaire est établi avec le commissariat de Draveil.

■■■ CADRE DE VIE

Rue Descartes : les habitants signalent plusieurs problèmes tels que des flaques d'eau, des plaques d'égouts manquantes, un manque d'entretien et des dysfonctionnements récurrents de l'éclairage public.

Cette allée est une voie privée appartenant à Elogie Siemp. Le propriétaire est donc tenu de maintenir ses rues et son mobilier urbain en bon état afin d'assurer la sécurité et le bien-être des riverains.

Des négociations sont actuellement en cours avec le bailleur pour clarifier et préciser les responsabilités de chaque partie en matière d'entretien, de réparation en cas de panne, et de remplacement des équipements défectueux. Une convention sera établie pour détailler les modalités des interventions ainsi que la répartition des coûts associés, actuellement supportés par la Ville.

L'élue explique que tous les signalements reçus en mairie sont consignés dans un tableau de bord. En ce qui concerne les sujets relevant de leurs attributions, tous les dysfonctionnements sont transmis au bailleur. Cependant, même si cela ne relève pas des compétences de la Ville, le service voirie intervient systématiquement dès qu'un signalement est notifié pour réparer ou sécuriser les lieux.

En ce qui concerne le cadre de vie et la vie des quartiers sensibles (CAVYVS), des diagnostics en marchant sont organisés en marchant dans les quartiers prioritaires afin de relever les dysfonctionnements. Ces informations sont ensuite transmises soit aux bailleurs, soit à la ville.

À terme, un plan sera élaboré pour répertorier le domaine foncier public et privé. Des discussions sont en cours entre

la ville et les bailleurs pour définir ce plan, qui clarifiera la répartition des domaines et donc les responsabilités de chacun.

Allée des Frères Voisins : un participant signale qu'un câble électrique est visible depuis plusieurs semaines, et s'interroge sur la responsabilité de l'entretien de l'éclairage ou de l'entretien général de cette allée.

La situation est complexe car les branchements électriques sont sur un domaine privé qui appartient au bailleur tandis que le mobilier urbain (candélabre) est situé sur la voie publique.

En effet, la répartition des responsabilités concernant l'entretien des candélabres, dont le branchement est situé dans le domaine du bailleur, pose des défis pour la ville. Pour clarifier cette situation, il est prévu d'instaurer dans un premier temps une convention entre le prestataire Eiffage, la Ville et le bailleur afin de définir les responsabilités en matière d'interventions et de prise en charge financière.

Une coopération étroite et des accords écrits détaillés contribueront à éviter les malentendus et à assurer que les candélabres restent en bon état de fonctionnement pour le bien-être et la sécurité des résidents.

À terme, l'objectif est que le bailleur soit complètement autonome dans la mise en place de ces dispositifs d'éclairage public, tant pour la maintenance, les réparations que la prise en charge des coûts, chacun intervenant dans son domaine.

Il est important de préciser que ces allées sont situées à proximité de plusieurs points de deal, ce qui explique pourquoi l'éclairage est coupé dans ces rues pas les dealers. La continuité de l'alimentation électrique implique que l'extinction d'un point lumineux entraîne celle de tous les autres.

■■■ PROJETS DE LA VILLE

Aménagement de la gare : Est-ce que le parking sera payant ?

Deux options sont envisagées :

La première option sera la création d'un parking relais conventionné, qui nécessiterait une convention spécifique. Cependant, ce choix présenterait certaines contraintes, notamment l'accès réservé uniquement aux usagers munis de la carte Navigo. De plus, la ville ne pourrait pas appliquer de tarifs préférentiels pour les résidents car c'est illégale.

La deuxième option serait un aménagement réalisé par la ville elle-même, pouvant être soit un parking ouvert, soit



un parking fermé mais payant. Un espace de régulation pour les chauffeurs de bus est prévu, ainsi qu'une zone de stationnement gratuit de 15 minutes.

Une résidente soulève le problème de la surcharge du parking de la gare de Vigneux, causée par l'affluence de personnes profitant de la gratuité du stationnement. Cela entraîne une saturation des trains et du stationnement sur ce parking.

Une étude effectuée par le prestataire de France Mobilité a été réalisée.

Des comptages ont été effectués pour déterminer l'origine des usagers. Les résultats ont démontré que la grande majorité des usagers étaient des habitants de Vigneux, et que la part des usagers venant de l'extérieur de la commune était très faible. Ces données ont été recueillies à partir des immatriculations des véhicules et des cartes Navigo.

En conclusion de ce compte rendu du conseil de quartier, l'élue tenait à remercier chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur contribution précieuse aux échanges. Leurs idées, suggestions et préoccupations ont été essentielles pour éclairer nos réflexions et orienter nos actions à venir pour l'amélioration de notre quartier.

Enfin elle invite les participants à partager un verre de l'amitié, afin de poursuivre nos échanges de manière plus informelle et espère les retrouver nombreux lors de nos prochains événements et réunions.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

Jeudi 14 novembre 2024 à 19h
à la salle Paul-Langevin
1, rue Paul-Langevin